

s'agit de la meilleure chose à faire pour aider les près de 19 000 familles qui bénéficient à la fois de pensions alimentaires pour enfants et de l'aide sociale. »

— D^{re} Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires

« Nous sommes ravis que la ministre Jaczek mette fin aux dispositions de récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des parents qui touchent l'aide sociale. Il s'agit d'un changement important qui réduira la pauvreté infantile et permettra aux parents chefs de famille monoparentale de prendre leurs propres décisions pour déterminer comment obtenir une entente financière relative à la pension alimentaire pour enfants. Ceci marque le début d'une nouvelle approche envers l'aide sociale qui transformera radicalement la vie de la plupart des familles vulnérables de l'Ontario. »

— Mary Marrone, directrice de la défense des droits et des services juridiques, Income Security Advocacy Centre

FAITS EN BREF

- Grâce à l'exonération, plus de 75 millions de dollars supplémentaires seront remis chaque année entre les mains des familles recevant une l'aide sociale.
- L'Ontario veille également à ce que les familles touchant une aide sociale bénéficient pleinement de la nouvelle allocation fédérale, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), sans que leur soit imposée de « récupération » provinciale.
- Selon les données d'autres instances, les parents tenus de verser des pensions alimentaires pour enfants seront plus enclins à le faire en sachant que ces sommes bénéficieront directement à leurs enfants.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- Renseignements sur [les services sociaux](#)

Alissa Von Bargen, Bureau de la ministre, 416 325-5450
Joshua Henry, Direction des communications, 416 325-5760

**ontario.ca/nouvelles-services-
communautaires**
Available in English